

## **Ecole Elémentaire des Varennes**

### **PROTOCOLE SANITAIRE A COMPTER DU LUNDI 14 MARS**

A compter du 14 mars 2022, le protocole sanitaire passera au niveau 1 / niveau vert pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires du territoire national.

Ce passage au niveau 1 implique notamment :

- \* la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
- \* la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives ;
- \* la fin du port du masque à l'intérieur (Les élèves et les personnels qui le souhaitent sont autorisés à le garder) ;  
Attention ! Le port du masque demeure obligatoire dans les transports publics ainsi que dans les transports scolaires pour tous les enfants âgés de plus de 6 ans.
- \* les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.
- \* Lorsqu'un enfant est cas contact d'un élève positif de la classe, il y a poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2.  
Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas contacts (à partir du CP) pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.  
En cas de positivité, l'isolement est de 7 jours (possibilité de réduire le délai à 5 jours si un test pcr ou antigénique est réalisé et qu'il s'avère négatif sans symptômes).